



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Contrat 103000

## Tarification par 14 jours en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2025



### Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur	Contribution de la salariée
Module Bronze	Individuelle	71,50 \$	12,92 \$	58,58 \$
	Monoparentale*	94,39 \$	29,44 \$	64,95 \$
	Familiale	166,63 \$	29,44 \$	137,19 \$
Module Argent	Individuelle	80,08 \$	12,92 \$	67,16 \$
	Monoparentale*	105,72 \$	29,44 \$	76,28 \$
	Familiale	186,62 \$	29,44 \$	157,18 \$
Module Or	Individuelle	87,56 \$	12,92 \$	74,64 \$
	Monoparentale*	115,57 \$	29,44 \$	86,13 \$
	Familiale	204,05 \$	29,44 \$	174,61 \$

### Régime de soins dentaires

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	15,96 \$	15,96 \$
Monoparentale*	30,34 \$	30,34 \$
Familiale	44,70 \$	44,70 \$

\* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



Contrat 103000

## Tarification par 14 jours en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> avril 2025



Régime d'assurance vie	Contribution de la salariée
Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,30 \$
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente Taux par 1 000\$ d'assurance	0,073 \$
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,35 \$
<b>Régime d'assurance invalidité de longue durée</b>	
Assurance invalidité de longue durée	1,450 % du salaire brut

Groupe d'âge	Vie additionnelle de l'adhérente <sup>1</sup> (125 000 \$ à 400 000 \$) Taux par 1 000 \$ d'assurance				Vie additionnelle du conjoint <sup>1,2</sup> (0 \$ à 500 000 \$) Taux par 1 000 \$ d'assurance			
	Femme		Homme		Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,077 \$	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,077 \$
25-29 ans	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,077 \$	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,077 \$
30-34 ans	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,083 \$	0,019 \$	0,030 \$	0,051 \$	0,083 \$
35-39 ans	0,024 \$	0,036 \$	0,070 \$	0,087 \$	0,024 \$	0,036 \$	0,070 \$	0,087 \$
40-44 ans	0,033 \$	0,055 \$	0,103 \$	0,153 \$	0,033 \$	0,055 \$	0,103 \$	0,153 \$
45-49 ans	0,055 \$	0,084 \$	0,168 \$	0,250 \$	0,055 \$	0,084 \$	0,168 \$	0,250 \$
50-54 ans	0,126 \$	0,191 \$	0,266 \$	0,389 \$	0,126 \$	0,191 \$	0,266 \$	0,389 \$
55-59 ans	0,191 \$	0,293 \$	0,418 \$	0,644 \$	0,191 \$	0,293 \$	0,418 \$	0,644 \$
60-64 ans	0,293 \$	0,441 \$	0,785 \$	1,017 \$	0,293 \$	0,441 \$	0,785 \$	1,017 \$

1. Inclut les droits acquis | 2. La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint. | La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.

© Beneva inc. 2025 <sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.